



*Questions diverses portées par le Se-Unsa
à l'ordre du jour de la
CAPD du 22 mars 2019*

1. Accueil des stagiaires hors Master MEF : Comment est-il possible d'accueillir réglementairement des stagiaires 3eme et maintenant seconde (réforme du lycée) dans nos écoles ? Une distinction est-elle faite entre stage d'observation et stage en responsabilité ? Est-il possible d'avoir une communication sur ce sujet en direction des collèges et lycées ?
2. Lors des affectations des PES en juin 2018, il a été proposé à deux personnes qui allaient se retrouver en congé maternité dès le début de l'année scolaire de ne pas choisir de support à ce moment-là afin de leur en proposer un plus adapté au moment de leur retour. Cette situation est délicate puisque les PES n'ont alors pas pu se préparer à prendre la classe durant l'été et les conditions d'entrée dans le métier ont été dès lors plus difficiles. Le nombre de supports PES était suffisant, pourquoi leur avoir proposé cette option ? Pensez-vous la réitérer lors des affectations des lauréats 2019 ?
3. Les échanges de département des actuels PES seront-ils autorisés cette année ?
4. Connait-on le nombre de PES pour l'an prochain ?
5. Avancements accélérés : pourra-t-on récupérer les reliquats de l'année scolaire 2017/2018 pour les avancements accélérés de cette année scolaire ?
6. Existe-t-il dans le Gard des projets de cité éducative pour la rentrée 2019 ?
7. Est-ce que les enseignants ayant obtenu un poste à pré requis l'an dernier (cafipemf) pourront obtenir leur affectation à titre définitif au mouvement cette année ?